



## MISE A JOUR DU PROTOCOLE SANITAIRE

### **1/ Maintien de la distribution de gel hydro alcoolique aux élèves**

- à leur entrée dans l'établissement ;
- à leur entrée en classe.

### **2/ Port du masque obligatoire :**

- pour tous les personnels occupant un espace partagé sur toute la durée de la journée (à l'exception des temps de repas et de collation) ;
- pour tous les élèves et sur toute la journée (hors temps de repas et de collation)

### **3/ Disposition des tables en respectant si possible les préconisations ministérielles.**

### **4/ Circulation des élèves ordonnée et dissociée :**

#### Aux interours :

- Ordre de sortie au **rez-de-chaussée** : ULIS – 002 – 003 – 004 – 005  
Escalier emprunté : Descente, circulation en rang côté droit ;
- Ordre de sortie de classe **1er étage**: 101, 102, 103, 105, 106, 107  
Escalier emprunté : Montée, circulation en rang, côté droit ;
- Ordre de sortie de classe **2e étage** :
  - Aile sciences : SVT1 – SVT2 – 23PH – Salle info  
Escalier emprunté : Descente, circulation en rang côté droit
  - Salles 201 – 202 Arts plastiques – 203 – 204 – 206  
Escalier emprunté : Montée, circulation en rang côté droit.

#### Aux récréations :

- Entrée / sortie du bâtiment central :
  - Salles des étages 1 et 2 : Porte H du hall
  - Salles Techno 1 et 2 : Porte J du hall
  - Salles RDC : Porte I

### **5/ Temps et horaires pour l'aération des salles de classe :**

- Avant 7h55 (15 minutes)
- De 9h39 à 9h55
- De 12h à 12h15
- De 14h50 à 15h05
- Échelonnés sur les temps de ménage du soir.
- 

### **6/ Séquences E.P.S à partir du 21/01/2021 jusqu'à levée des restrictions sanitaires concernant la pratique sportive en gymnase ou halle multi sports.**

Les élèves pratiquent 1h00 en extérieur à chaque créneau d' E.P./S de leur emploi du temps.

Si l'élève avait cours d' EPS de :

- 08h00 à 10h00
- 10h00 à 12h00
- 13h30 à 15h00
- 14h00 à 16h00
- 15h00 à 17h00

A partir du Jeudi 21/01/2021, il aura cours en extérieur de :

- 09h00 à 10h00
- 10h00 à 11h00
- 14h00 à 15h00
- 15h00 à 16h00

Un accueil est néanmoins assuré par les professeurs d' EPS de 8h00 à 9h00, 11h00 à 12h00, 16h00 à 17h00 pour les élèves demi-pensionnaires ou ceux ayant des contraintes de transport. Lors de ces temps d'accueil, nous construisons avec eux une campagne d'affichage sur « être en bonne santé » .

Pendant les cours d' EPS, nous proposons des défis sportifs, afin de garder une pratique sportive régulière. *Tous les cours ont lieu sur le plateau extérieur. Il est donc indispensable que les élèves viennent avec une bouteille d'eau ou gourde marquée à leur nom. Le port du masque sera obligatoire pendant toute la durée du cours.*

En cas de mauvais temps, les activités pédagogiques se déroulent à l'intérieur sans pratiquer d'activités physiques.

### **7/ Modifications du règlement intérieur en date du 22/02/2021 permettant une meilleure mise en œuvre du port du masque obligatoire.**

Ont été ajoutées à l'article 7)e) du règlement intérieur du collège, et ce en complément des interdictions d'ores et déjà existantes, les alinéas suivants :

- Apporter des sucettes et des boissons sucrées pour les consommer :
  - x au sein de l'établissement,
  - x lors des trajets liés aux sorties pédagogiques ou aux déplacements en E.P.S.

**Le chef d'établissement**

Isabelle GIRAUDEAU  
  
Principale du Collège